



LE PRÉVENANT

BULLETIN D'INFORMATION DESTINÉ AUX MÉDECINS ET AUX AUTRES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ DE LANAUDIÈRE — Vol. 30, N° 6

Direction de santé publique de Lanaudière

Août 2021

APPEL À LA VIGILANCE

Hépatite A pouvant être associée à la consommation de mangues congelées

par : D^{re} Mariane Pâquet, médecin conseil et D^{re} Joane Désilets, adjointe médicale en maladies infectieuses

ÉTAT DE SITUATION

Trois cas d'hépatite A (2 au Québec et 1 en Nouvelle-Écosse) ont récemment été associés des mangues congelées de l'entreprise *Nature's Touch*. Le produit est distribué dans les Costco et sous différents noms dans plusieurs autres épicereries.¹

Vendredi 30 juillet 2021, l'Agence canadienne d'inspection des aliments a émis un rappel pour ces produits étant donné qu'ils pourraient être contaminés par le virus de l'hépatite A.

- Ces produits ont été distribués dans plusieurs provinces du Canada (Saskatchewan, Manitoba, Ontario, Québec, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve) jusqu'au 11 avril 2021.
- Ces produits sont bons à être consommés jusqu'en novembre 2022.
- L'information sur la distribution particulière dans les épicereries n'est pas encore disponible. Il est possible que des personnes aient encore ce produit dans leur congélateur. Le risque d'une exposition récente ou future est encore possible.

RECOMMANDATIONS

Pour toute **personne asymptomatique rapportant une exposition aux produits visés par les rappels, documenter le statut vaccinal** :

<https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/vaccination/piq-vaccins/hepatite-a-ha/>

(Voir section postexposition et calendrier)

- **Si la personne est adéquatement vaccinée** contre l'hépatite A, l'informer qu'elle est considérée protégée et qu'il n'y a pas lieu de lui offrir une prophylaxie postexposition.
- **Si la personne est non immune**, offrir la prophylaxie recommandée ou la surveillance des symptômes.

Investigation médicale recommandée s'il y a apparition de symptômes compatibles avec ceux de l'hépatite A.

Consommation d'un des produits dans les 14 derniers jours :

- Offrir gratuitement la prophylaxie postexposition(PPE) avec un [vaccin monovalent contre l'hépatite A \(1 dose\) selon les indications du Protocole d'immunisation du Québec](#).
- Pour les personnes avec VIH, immunosuppression, problème chronique hépatique ou rénal, pour les receveurs d'organe ou pour les enfants âgés de moins de 6 mois, évaluer la pertinence d'administrer des immunoglobulines.
- Communiquer avec la Direction de santé publique au besoin pour le suivi à apporter pour la PPE.

Consommation des produits depuis plus de 14 jours :

- Recommander la surveillance des symptômes pendant toute la durée de la période d'incubation (de 2 à 7 semaines suivant la dernière exposition au produit).
- Aviser la personne de consulter un professionnel de la santé si des symptômes apparaissent pendant la période de surveillance.
- Rappeler les pratiques d'hygiène de base permettant d'éviter la transmission fécale-orale pendant la période d'incubation.

(1) PRODUITS VISÉS PAR LES RAPPELS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

<https://inspection.canada.ca/avertissements/2021-07-30/fra/1627691106085/1627691112044>

Pour toute **personne ayant des symptômes compatibles avec ceux de l'hépatite A**, procéder à l'investigation usuelle.

**DÉCLAREZ RAPIDEMENT LES CAS D'HÉPATITE A
À LA DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE DE LANAUDIÈRE!**

Par téléphone : 450 759-6660, poste 4459

Par télécopieur : Transmettre le [formulaire de déclaration](#) au 450 759-3742.

<https://msss.gouv.qc.ca/professionnels/maladies-a-declaration-obligatoire/mado/demarche-pour-les-medecins/#etape-2>

Ces numéros sont réservés aux professionnels de la santé et ne doivent pas être utilisés par le public.

RAPPEL IMPORTANT

Pour joindre le service des maladies infectieuses, **veuillez communiquer durant les heures ouvrables (8 h à 16 h) au 450 759-6660 ou au 1 855 759-6660, poste 4459**. Au besoin, laisser un message détaillé, un retour d'appel sera fait dans les plus brefs délais. La déclaration d'une MADO peut également être effectuée par télécopieur (450 759-3742).

Un service de garde en santé publique est disponible **en dehors des heures ouvrables** en téléphonant au **450 759-8222** et en demandant le **médecin de garde en santé publique**.

Publication

Direction de santé publique
Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière

Responsable de la publication

D^{re} Joane Désilets,

Rédaction

D^{re} Mariane Pâquet, médecin spécialiste en santé publique
Service de protection en maladies infectieuses
D^{re} Joane Désilets, adjointe médicale en maladies infectieuses

Mise en page

Manon Gingras, agente administrative, service de protection des maladies infectieuses et de santé environnementale

© Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière, 2021

Dépôt légal

Troisième trimestre 2021

ISSN 1718-9497 (PDF)
1920-2555 (en ligne)

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

La version PDF de ce document est disponible à la section *Documentation*, dans la rubrique *Santé publique* sous l'onglet *Bulletins* du site du CISSS au :

www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca

À la condition d'en mentionner la source, sa reproduction à des fins non commerciales est autorisée.

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de Lanaudière

Québec 